

mai 2023

Journal municipal de

Rougemont

Volume 27
Numéro 5

Crédit photo Marianne Rivet

61, chemin Marieville 450.469.3790 info@rougemont.ca www.rougemont.ca



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
responsable des communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Gestion des eaux **Thomas Gagné**
aqueduc@rougemont.ca |
450-502-0671

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Caserne 53,
63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

Édifices municipaux



www.rougemont.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 5 JUIN 2023 à 20h à la Mairie, 61 chemin Marieville

Info-Collectes 
12 mai 2023

Collecte de résidus Verts DERNIÈRE COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS AVANT L'AUTOMNE

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ DE ROUGEMONT

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30

Jeux de billard

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Jeux de cartes

Mardi et jeudi de 19h à 21h

Pétanque extérieure

Les activités ont lieu au 11 ch. Marieville, Rougemont

Pour informations,

Bernardin Brodeur, prés. 450-469-1346

Bienvenue à tous les membres

L'ensemble vocal L'AIR DU TEMPS Spectacle de mai

L'Ensemble vocal L'Air du Temps vous convie à son 53e spectacle annuel présenté les **19 et 20 mai à 20h00, au Théâtre des Deux Rives de Saint-Jean-sur-Richelieu.**

Nous vous promettons un merveilleux voyage à travers les décennies des années 50 à 80. Que de beaux souvenirs à se remémorer ensemble!

Directeur musical:

Stéphane Leroux

Accompagnement au piano :
Michel Savoie

Coût des billets: adulte 25\$, 5 à 12 ans 10\$. Les billets sont disponibles sur le site de VOSBILLETS.CA, à la FADOQ de Marieville du lundi au jeudi de 12 h 30 à 16 h, ainsi qu'auprès des choristes. Pour information/réservation: Thérèse Desautels: 450-469-4590 ou Marielle Guertin: 450-467-5052



Ensemble vocal
L'AIR DU TEMPS
présente

Souvenirs retrouvés

Vendredi 19 mai et Samedi 20 mai 2023
20h00

Théâtre Des Deux Rives
30 boul. du Séminaire N,
Saint-Jean-sur-Richelieu

Adulte: 25\$
5 à 12 ans: 10\$
- de 5 ans: gratuit

VOSBILLETS.CA
100 ÉVÉNEMENTS

www.rougemont.ca



La **maladie de Lyme** est présente partout en Montérégie

La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée. C'est une maladie qui doit être prise au sérieux puisqu'elle peut entraîner de graves conséquences telles que de l'arthrite ou des atteintes au système nerveux si elle n'est pas traitée à temps. Heureusement, il est facile de se protéger contre les piqûres de tiques. Vous trouverez l'information complète concernant les moyens de se protéger, les choses à faire en cas de morsure de tiques et autre sur le

SITE DE SANTÉ MONTÉRÉGIE

PERMIS DE BRÛLAGE

Nous vous rappelons qu'il est toujours nécessaire d'obtenir un permis de brûlage auprès de la Municipalité avant de faire un feu à ciel ouvert. Pour obtenir un permis de

brûlage communiquez avec nous au 450-469-3790 #229 ou à info@rougemont.ca. Sachez que lorsqu'il est temps d'allumer un feu, nous vous conseillons de visiter le site internet de la SOPFEU au sopfeu.qc.ca



Invitation à l'assemblée générale de l'organisme

Les enfants de l'Opéra

L'organisme Les enfants de l'Opéra vous invite à son Assemblée générale annuelle qui aura lieu lundi, le **15 mai 2023** à la Salle des Chevaliers de Colomb, 1190 rue Notre-Dame à Saint-Césaire, 19h30.

Le Rapport annuel ainsi que les États financiers vous seront présentés afin de mieux comprendre la mission de cet organisme de bienfaisance dont les familles

bénéficient pour le bien de leurs enfants.

**Bienvenue
à tous**

*Fondation
Les enfants
de l'Opéra*

MAI 2023



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière 11 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que soumis.

Présentation et dépôt des états financiers 2022

M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de réaliser les audits de la municipalité, fait la présentation du rapport financier au membre du conseil. Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2022 sont déposés et seront rendus disponible sur le site web de la municipalité.

Une copie du Sommaire de l'information financière consolidée a été rendue disponible aux citoyens présents dans la salle et sera mis en ligne sur le site web de la municipalité.

Monsieur Jean-Yves Trottier quitte la séance après la présentation des états financiers et avoir répondu aux questions du conseil municipal et du public.

Affectation au surplus « eau potable »

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt des états financiers 2022, la municipalité a généré un surplus de 247 206\$;
CONSIDÉRANT QU'une partie de ce surplus a été généré par les revenus et dépenses en eau potable et qu'en conséquence, cette partie doit être transféré au « Surplus affecté à l'eau potable »;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de transférer un montant de 45 525\$ au surplus accumulé affecté à l'eau potable

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 1er mai 2023 au montant de 84 081.86\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 1er mai 2023 pour un montant total de 179 610.35 \$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 mars au 22 avril 2023 au montant de 69 664.44\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport

devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2022

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la directrice générale dépose le rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle (RGC) 2020-265.

Dépôt du rapport annuel concernant les chiens

Conformément à l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, la directrice générale dépose le rapport annuel concernant les chiens sur son territoire.

PÉRIODE DE QUESTION

Demande de commandite de « L'Ensemble vocal L'Air du Temps »

CONSIDÉRANT QUE « L'Ensemble vocal L'air du Temps » adresse au conseil municipal une demande afin de commanditer leurs spectacles prévus le 19 et 20 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites qui sera adopté ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années l'Ensemble vocal étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Danielle Trudel et résolu de commanditer « L'Ensemble vocal l'Air du Temps » pour un montant de 50\$, en contrepartie, l'ensemble vocal s'engage à respecter le type de publicité associé au montant.

Relais pour la Vie de 2023 – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement « Le Relais pour la Vie » a soumis au conseil une demande de participation et de commandite à la municipalité de Rougemont ;
CONSIDÉRANT QUE l'événement « Le Relais pour la Vie » est d'une grande importance pour la Société Canadienne du Cancer;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de faire un don de 250\$ à la Société Canadienne du Cancer pour l'événement Relais pour la vie.

École secondaire PGO – Gala Méritas

CONSIDÉRANT QUE l'école Secondaire P-G. Ostiguy tiendra un Gala Méritas des élèves mercredi le 24 mai prochain;
CONSIDÉRANT QUE ce gala se veut la consécration du travail et des efforts constants de plusieurs élèves et permet de soutenir leurs objectifs et leurs rêves;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de confirmer un don de 150\$ à un élève de Rougemont s'étant distingué au cours de l'année scolaire et de confirmer la présence de M. Adam au gala.

Ville de St-Césaire – Invitation à l'omnium de golf annuel

Le conseil prend acte et ne désire pas suite, préférant donner directement aux organismes, s'il y a lieu.

Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE Tour CIBC Charles-Bruneau adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité jeudi le 6 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de soutenir la mission de la fondation Charles-Bruneau, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le passage dans la municipalité de l'événement cycliste « Tour CIBC » Charles-Bruneau, conditionnellement au traitement et à l'attestation

de la demande par le Ministère du Transport du Québec. Il est de plus résolu d'aviser Industries Lassonde de la tenue de l'événement ainsi que la Fondation Charles-Bruneau de la présence de circulation lourde à l'intersection de la rue Principale et de la Petite-Caroline les matins de semaine.

MRC de Matawanie – Demande d'accompagnement financier – Hausse importante des coûts pour le transport collectif – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-11-423-2022 de la MRC de Matawanie transmise à la MRC de Rouville demande au gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux MRC pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire;
CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et la mobilité durable sont au cœur des orientations du gouvernement du Québec et que les MRC et municipalités locales sont des partenaires de premier plan, notamment pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques;
CONSIDÉRANT QUE pour sa part, la MRC de Rouville déploie sur son territoire une offre de transport collectif, avec un service de transport à la demande;
CONSIDÉRANT QUE ce service répond clairement à un besoin de la population et que, depuis sa mise en service, l'achalandage ne fait que croître;
CONSIDÉRANT les hausses de coûts importantes engendrées par les coûts d'essence, la pénurie de main d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel;
CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Rouville est vaste et présente une faible densité de population et que, conséquemment, ces caractéristiques ont un impact important sur les coûts de transport collectif;
CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue démographique, la MRC de Rouville connaît un vieillissement de la population en plus d'un solde migratoire positif, ce qui augmente la demande en transport collectif;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le coût du transport soit mieux réparti entre les différents paliers décisionnels;
CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Rougemont partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro CM-11-423-2022 de la MRC de Matawanie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'appuyer la résolution numéro CM-11-423-2022 de la MRC de Matawanie et de :

- Demander au gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux MRC pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire;
- Bonifier les modalités du Programme de subvention au transport adapté et du Programme d'aide au développement du transport collectif en fonction des réalités territoriales;
- Transmettre cette résolution d'appui à la MRC de Matawanie, à la MRC de Rouville, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy, à la députée d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, au député de Chambly, M. Jean-François Roberge, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » – Mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;
CONSIDÉRANT QUE la vulnérabilité accrue des enfants utilisant ces modes de transport qui leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc, et ce, par rapport aux adultes;
CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;
CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, 36 piétons sont décédés sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec, entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique et que de plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de transmettre cette résolution d'appui au regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire », à la députée d'Iberville, Mme Audrey Bogemans, au député de Chambly, M. Jean-François Roberge ainsi qu'à la MRC de Rouville.

Adoption du règlement 2023-351 modifiant le règlement de construction 2018-244 et le règlement 2016-215 concernant les branchements relativement à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 21 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout reflux, selon les conditions prévues au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction 2018-244 et au règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE toute modification d'un règlement de construction doit être faite conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c. A-19.1.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 3 avril 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 1er mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2023-351 modifiant le règlement de construction 2018-244 et le règlement 2016-215 concernant les branchements relativement à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Adoption du règlement 2023-352 modifiant le règlement 2022-323 sur les animaux afin de modifier les coûts relatifs au contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2022-323 sur les animaux, lequel est un règlement uniformisé de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend modifier le service de contrôle animalier sur son territoire;
CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs au service seront également modifiés et que par conséquent, il importe de modifier l'annexe D « Liste des tarifs » du règlement 2022-323;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé par la greffière-trésorière le même jour;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement 2023-352 modifiant le règlement 2022-323 sur les animaux afin de modifier les coûts relatifs au contrôle animalier, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Avis de motion du règlement 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2023-353 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement no. 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2021-309 permettant les résidences bi et tri familiales dans la zone 201;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retirer la disposition des résidences bi et tri familiales dans la zone 201 afin d'éviter la démolition d'immeubles unifamiliales a profit d'immeubles bi et tri familiales dans la zone 201;
CONSIDÉRANT QUE s'il y a lieu, les immeubles bi et tri familiales existants dans la zone 201 bénéficieront d'un droit acquis;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 1er mai 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter le règlement projet de règlement no. 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Décompte progressif no. 1 - Remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Rénovation Alexandre Léveillé inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif no. 1 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville;
CONSIDÉRANT QUE l'architecte, Monsieur Stephan Barcelo, recommande le paiement du décompte;
CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été réservées pour le paiement de ces travaux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de payer le décompte progressif no.1 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville au montant de 101 724.08\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle.

Décompte progressif no. 2 – Réfection du revêtement extérieur et étanchéisation des fondations au 11 chemin de Marieville

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Rénovation Alexandre Léveillé inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif no. 2 pour le projet de réfection du revêtement extérieur et étanchéisation des fondations au 11 chemin de Marieville;
CONSIDÉRANT QUE l'architecte, Monsieur Stephan Barcelo, recommande le paiement du décompte;
CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été réservées pour le paiement de ces travaux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer le décompte progressif no. 2 pour le projet de réfection du revêtement extérieur et étanchéisation des fondations au 11 chemin de Marieville au montant de 30 307.53\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle.

Entente intermunicipale relative au partage des coûts d'opération de l'aréna Julien-Beauregard

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville désire établir une entente avec les municipalités utilisant l'aréna Julien-Beauregard afin de répartir les coûts d'opération;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville a soumis à la municipalité de Rougemont une entente établie sous le principe d'utilisateur / payeur mais que cette entente prévoit que les municipalités assument directement les coûts supplémentaires;
CONSIDÉRANT QUE l'entente est établie pour une période de cinq (5) ans et qu'il est impossible de déterminer les coûts des années subséquentes, ceux-ci étant établis au prorata des inscriptions de l'année précédente;
CONSIDÉRANT QU'en cas de non-adhésion à l'entente, les utilisateurs Rougemontois pourront tout de même bénéficier des services de l'aréna moyennant un coût non-résident;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une Politique de remboursement des activités sportives et culturelles;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de ne pas adhérer à l'entente intermunicipale de la Ville de Marieville pour l'utilisation des services de l'aréna Julien-Beauregard.

Modification de la Politique de remboursement pour activités sportives et culturelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a une Politique de remboursement des activités sportives et culturelles;
CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que les coûts remboursables pour les moins de 18 ans est de 40% du coût de l'activité jusqu'à concurrence de 250\$ par année;
CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les activités sportives ont augmentés, notamment pour les sports de glace;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier la politique afin de bonifier le montant des remboursements;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Danielle Trudel et résolu de modifier la Politique de remboursement pour les activités sportives et culturelles afin que le montant maximum de remboursement annuel pour les 18 ans et moins soit désormais de 300\$, et ce, en date de la présente résolution.

Adoption de l'Entente collective et des conditions de travail des pompiers temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le désir des deux parties d'établir des conditions de travail claires pour les membres du Service de Sécurité Incendie;
CONSIDÉRANT QUE l'entente sert également à maintenir et promouvoir les bonnes relations qui existent entre la Municipalité et le SSI;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'Entente collective et les conditions de travail des pompiers temps partiel de la Municipalité de Rougemont tel que soumise et d'autoriser les modifications qu'elle contient.

Offre de service de CAUCA – Traitement des appels d'urgence – répartition incendie

CONSIDÉRANT QUE la Centrale d'appels d'urgence (CAUCA) a signifié aux municipalités qu'elle révisait son modèle d'affaires afin de s'adapter à l'évolution croissante du nombre d'appels d'urgence « incendie »;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA souhaite séparer les appels d'urgence de répartition 9-1-1 des appels « incendie » qui constitue une charge de travail plus importante;
CONSIDÉRANT QUE des pressions ont été réalisées au niveau gouvernemental afin que la taxe « 9-1-1 » soit indexée pour pallier la hausse des coûts des centrales d'appels;
CONSIDÉRANT QUE dans l'immédiat, CAUCA a soumis à la municipalité une offre de service pour la répartition des appels incendie;
CONSIDÉRANT QUE les services de SURVI-Mobile et SURVI-Véhiculaire auxquels la municipalité a adhéré en 2023 sont exclusivement offerts par CAUCA;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter l'offre de service de CAUCA pour la répartition des appels d'urgence « incendie » aux montants proposés, sans toutefois adhérer aux tests de vérification. Cette acceptation est valide pour l'année 2023-2024, la municipalité souhaitant évaluer son engagement pour les années subséquentes. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats relatifs à l'acceptation de l'offre de service.

Paiement de factures d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 prévoit un montant de 22 500\$ d'immobilisations au service incendie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer les factures d'Aréo-Feu (F0046500 et F0046489) au montant de 9 028,74\$ avant taxes pour l'achat de trois « bunkers » dans le poste budgétaire « immobilisations – sécurité publique ».

PIIA – 162 la Petite-Caroline – Permis de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial dans le cadre d'un projet intégré

CONSIDÉRANT QU'un projet intégré a été déposé par Monsieur Sébastien Dufort visant la subdivision du terrain pour la construction de deux bâtiments multifamiliaux en projet intégré et d'une résidence unifamiliale sur un nouveau lot distinct, sur le terrain du 160, la Petite Caroline;
CONSIDÉRANT QUE le projet intégré a été approuvé par le conseil municipal par sa résolution 23-03-4713, adoptée le 6 mars 2023, conditionnellement à ce qu'un nombre d'arbres correspondant minimalement au nombre d'arbres abattus pour la réalisation des travaux soit planté, tant sur le site du projet intégré que de la résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement créant les lots 6 564 306 et 6 564 307 visant respectivement à accueillir la résidence unifamiliale et le projet intégré a été approuvé par le conseil municipal par sa résolution 23-04-4712, adoptée le 6 mars 2023;
CONSIDÉRANT QUE le présent volet de la demande consiste à la construction d'un bâtiment de 6 logements, situé en partie avant du projet intégré et identifié aux plans déposés comme 'Bâtiment A';
CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur ont été approuvés par le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);
CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022 342.
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction tel que demandé.

PIIA – 164, la Petite-Caroline – Permis de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial dans le cadre d'un projet intégré

CONSIDÉRANT QU'un projet intégré a été déposé par Monsieur Sébastien Dufort visant la subdivision du terrain pour la construction de deux bâtiments multifamiliaux en projet intégré et d'une résidence unifamiliale sur un nouveau lot distinct, sur le terrain du 160, la Petite Caroline;
CONSIDÉRANT QUE le projet intégré a été approuvé par le conseil municipal par sa résolution 23-03-4713, adoptée le 6 mars 2023, conditionnellement à ce qu'un nombre d'arbres correspondant minimalement au nombre d'arbres abattus pour la réalisation des travaux soit planté, tant sur le site du projet intégré que de la résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement créant les lots 6 564 306 et 6 564 307 visant respectivement à accueillir la résidence unifamiliale et le projet intégré a été approuvé par le conseil municipal par sa résolution 23-04-4712,

adoptée le 6 mars 2023;
CONSIDÉRANT QUE le présent volet de la demande consiste à la construction d'un bâtiment de 6 logements, situé en partie arrière du projet intégré et identifié aux plans déposés comme 'Bâtiment B';
CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur ont été approuvés par le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);
CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs des sections 3.1 et 4.1 du règlement sur les PIIA 2022 342.
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction tel que demandé.

PIIA – 1421, route 112 – Permis de lotissement

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre à l'égard d'un projet de lotissement sur les lots 1 715 089 et 1 716 247, situés sur la route 112 afin de créer les lots 6 535 624, 6 535 625 et 6 535 626;
CONSIDÉRANT QUE les lots concernés sont entièrement situés en zone agricole, mais que le lot 1 715 089 correspond à l'aire de droits acquis reconnue pour utilisation à une fin autre que l'agriculture;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande est déposée suite à des travaux d'arpentage ayant démontré l'empiètement de la résidence située sur le lot 1 715 089 sur le lot voisin ainsi qu'aux démarches entreprises auprès de la CPTAQ afin de régulariser cette situation en procédant à un échange de superficies entre la zone agricole et l'aire de droits acquis;
CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot 6 535 624 correspond à un nouveau lot, entièrement situé dans les limites de l'aire de droits acquis, répondant aux normes actuelles de la réglementation de zonage pour la construction d'une résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot 6 535 625 correspond au terrain reconfiguré, composé d'une partie de l'aire de droits acquis ainsi que d'une superficie de 167,5 m² ayant fait l'objet d'une autorisation autre que l'agriculture, sur lequel est construite la résidence de l'agriculteur;
CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot 6 535 626 correspond à la terre agricole à laquelle est ajoutée une superficie additionnelle de 446,5 m² retranchée de l'aire de droits acquis;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande de lotissement n'est pas soumise à l'approbation de la CPTAQ, mais que seule la vente des terrains créés par cette demande le sera;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande viendra régulariser la marge latérale droite de la résidence située sur le lot projeté 6 535 625 ainsi que la marge avant d'un bâtiment agricole situé sur le lot projeté 6 535 626;
CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs de la section 2.1 du règlement sur les PIIA 2022 342.
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de lotissement;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser l'émission du permis de lotissement tel que demandé.

Demande à la CPTAQ – Lots 1 715 608, 1 715 618 et 1 715 478 (1015, rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Me Marie-Michèle Paquette, notaire, représentant Monsieur Denis Laberge a pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 1 715 478 et 1 715 618 d'une superficie de 0,2875 hectare (2 875 mètres carrés) afin d'établir un droit de passage pour la résidence existante construite sur le lot 1 715 608;
CONSIDÉRANT QUE M. Denis Laberge est présentement propriétaire du lot 1 716 608, lot enclavé sur lequel est érigée la résidence du 1015, rue Principale, construite en 1972;
CONSIDÉRANT QUE les lots 1 715 618 et 1 715 478 sont la propriété de 9177-8712 Québec inc., entreprise dont M. Laberge est président et unique actionnaire;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à l'intention de M. Laberge de vendre les lots 1 715 618 et 1 715 478 (vergers) à Verger Roger Côté inc. ainsi qu'au besoin de régulariser la situation engendrée par cette vente;



CONSIDÉRANT QUE le projet crée un droit de passage reliant le droit de passage existant reconnu sur le lot 5 214 324 au lot 1 715 608 en passant par les lots 1 715 618 et 1 715

478 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en une mise à niveau de la servitude existante, laquelle ne correspond pas au tracé du chemin emprunté existant ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Me Marie-Michèle Paquette, notaire.

Offre de service de Nordikeau – Fourniture de personnel en eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une firme de soutien pour les installations d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau dispose d'une plus grande disponibilité, notamment au niveau des gardes de fin de semaine et de vacances, sans toutefois exiger un nombre d'heures minimales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Nordikeau au coût de 72\$/heure. Il est de plus résolu de requérir aux services de la firme lors d'urgence si

cela s'avérerait nécessaire, le tout aux termes et conditions prévus dans l'offre de service.

Adjudication de contrat – Nettoyage du puits Vadnais II

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II cet été ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de trois (3) soumissionnaires afin de faire effectuer les travaux durant le long week-end de la fête nationale des Patriotes, du 20 au 22 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame M et résolu de retenir la soumission de RJ Lévesque inc., au montant de 29 950 \$ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu'aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.

PÉRIODE DE QUESTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

COLLECTE DES VOLUMINEUX DU 3 AU 7 JUILLET 2023



INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE : 25 JUIN

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC. Veuillez laisser vos encombrants en bordure de rue jusqu'à leur collecte.



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)

1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca



La fête des mères à Rougemont



À l'occasion de la fête des mères,
venez admirer la floraison des pommiers!

Fin de semaine du 13 et 14 mai 2023

Crédit photo Patrick Brodeur

VENTES de GARAGE 2023

3 et 4 juin

**Autres dates prévues pour
les ventes de garage 2023**

La fin de semaine de la fête du travail:

2, 3 et 4 septembre

La dernière fin de semaine de septembre:

23 et 24 septembre



Municipalité de
Rougemont

Nouveau!

Contrôle animalier avec la SPA des Cantons

La municipalité de Rougemont a une entente dorénavant avec la SPA des Cantons pour le contrôle animalier sur son territoire. Vous pouvez

donc communiquer avec eux au **450-263-1117**

ou visiter leur site internet au spadescantons.com

Voici les informations à retenir:

Quoi faire?

Si vous trouvez un chien

Vérifier s'il a une médaille.

Si oui, il est possible de scanner le code QR de la médaille pour obtenir les coordonnées du propriétaire. Si non, communiquer avec la SPA afin qu'ils viennent récupérer le chien.

Le chien doit être dans un espace restreint ou en laisse. La SPA ne se déplace pas si le chien se promène en liberté sur la rue.

Médailles pour chien

La vente de médaille reprendra sous peu. L'achat et le renouvellement de médailles se feront en ligne. Vous serez informé lorsque le service sera en place.



Pour les chats errants

Vous devez apporter le chat errant directement aux locaux de la SPA des Cantons, sur les heures d'ouverture.



1507 principale Granby Qc J2J 0S4

Si vous avez perdu un animal

Contactez la SPA des Cantons, sur les heures d'ouverture au **450-263-1117**.

S'il y a un animal mort sur la chaussée

Sur une route numérotée: contacter le MTQ au **5-1-1** ou sur leur site internet
Sur une rue municipale: contacter la voirie au **450-469-3790 #225**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi	10h à 17h
Samedi	9h à 17h
Dimanche	Fermé

Adresse

SPA des Cantons 1507 principale Granby Qc J2J 0S4



CET ÉTÉ, DÉMARRE TA PROPRE ENTREPRISE !

3 SOIRÉES D'INFORMATION* :

POUR LES 13/17 ans

À FARNHAM

151 rue Principale Est
Ly-Anne : 450 293-0923

**MARDI 6 JUIN
À 18H30**

À ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

215 rue Saint-Paul, suite 120
Isabelle : 450 347-4717

**MERCREDI 7 JUIN
À 18H30**

À MARIEVILLE

491 rue Sainte-Marie, bureau 2
Ly-Anne : 450 460-8887

**JEUDI 8 JUIN
À 18H30**



cadets.ca

Viens vivre l'expérience des cadets! Tout est gratuit: les activités, l'habillement, les camps! Tu peux venir en observation le mercredi, nous répondrons à tes questions!



Centre des loisirs
270 La Grande-Caroline, Rougemont,
J0L1M0

DEVIENS
Cadet de l'Armée



Défense nationale
National Defence

Canada



**DÉPANNEUR
ROUGEMONT**

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

CAB de la Seigneurie
de Monnoir

CAB 
la Seigneurie
de Monnoir



DÉJEUNER-CAUSERIE À RICHELIEU

Les personnes de 50 ans et plus sont conviées au prochain déjeuner-causerie du CABSM, jeudi, **25 mai de 9 h à 11 h**, au chalet du parc Florence Viens, 900, rue des Oblats à Richelieu.

Le coût est de 5,00 \$. Veuillez confirmer votre présence au CAB, le plus tôt possible, au 450 460-2825, poste 3

La cabotine la friperie du CABSM

Des ventes spontanées vous font profiter régulièrement de rabais avantageux à La Cabotine, le magasin de vêtements et d'articles usagés du CAB de la Seigneurie de Monnoir situé au 220, rue Ouellette, Marieville. Les heures d'ouverture sont du lundi au mercredi, 9h30 à 17h, Jeudi et vendredi 9h30 à 19h, samedi de 9h30 à 17h. Suivez-nous sur Facebook.

146 ch. Ruisseau-Barré, Marieville, QC J3M 1P2 Tél: 450 460-2825

Télécopieur: 450 460-4992 Cab.marieville@videotron.ca

POSA



ATELIERS D'ÉCRITURE

POUR LES 14 À 25 ANS

AVEC DIE-ON

- 1 Les mercredi
De 18h à 20h
- 2 À compter du
3 mai 2023
- 3 Dans les locaux de
POSA Sources des Monts
- 4 Inscription gratuite
450 658 9898 poste 740



posa
source des monts

620, Sénécal
Chambly
J3L 1N9



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Chaumes, feuilles
et résidus verts



Collecte de branches



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

Horaire d'été

Horaire 2023

Marieville

Du 12 avril au 28 octobre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Saint-Césaire

Du 13 avril au 25 novembre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

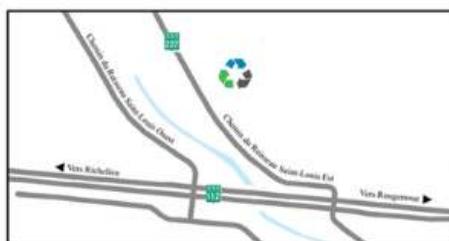
Mode de fonctionnement

- ▶ Vous devez présenter une **preuve de résidence**
- ▶ Le **tri des matières** apportées est obligatoire
- ▶ Déposer vos matières **aux endroits désignés** par les préposés
- ▶ Circuler **prudemment** sur le site
- ▶ Vous êtes le **seul responsable** du déchargement de vos matières
- ▶ Arriver **30 minutes avant la fermeture** du site



Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Saint-Césaire

275, route 112



MATIÈRES ACCEPTÉES



Matière granulaire
agregats



Appareils
réfrigérants



Pneus



Appareils
électroniques et
informatiques



Résidus
domestiques
dangereux



Matériaux de
construction et de
démolition



Terre non
contaminée



Métal

Une liste exhaustive des matières acceptées et refusées se retrouve sur le site
Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: **Lundi soir à 19h30**
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: **Vendredi soir à 19h**
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435



*À partir de
2%*

En toute connaissance



Agence
immobilière



moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



CMMTQ

Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE



**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENTE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS

Je choisis
d'être bien
au jour le jour!



La résidence JARDINS DU COUVENT vous offre :

- Une ambiance familiale collaborative
- De grands espaces verts
- Une équipe de soins, disponible en tout temps



Prenez rendez-vous dès maintenant. Au plaisir de vous rencontrer!

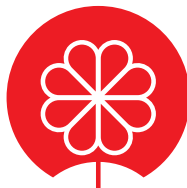
450 460-3141 | dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
jardinsducouvent.ca



Une
famille
tissée
serrée?

ÇA DONNE LE

GOÛT.



Lassonde

REJOINS L'ÉQUIPE DE LASSONDE

OASIS Canton Rougemont fruit



Des protections adaptées à vos besoins



**Assurances auto
et habitation**

Parce que votre réalité n'est pas celle de votre voisin, nous vous offrons des protections personnalisées, à prix compétitifs.

desjardins.com/assurances

 **Desjardins**
Assurances